

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT EN DISPOSITIF ULIS

Année scolaire :

Ce document va aider :

- L'enseignant et l'AESH à élaborer ensemble le projet d'accompagnement des élèves du dispositif ULIS,
- À articuler les actions de l'AESH, de l'enseignant et de l'équipe pédagogique.

Ce document est à élaborer, conjointement par l'enseignant et l'AESH, au cours de la 1^{ère} période de l'année scolaire et réviser au cours de l'année autant que de besoins.

Il doit être conservé dans l'école ou l'établissement.

École / Établissement :

Commune :

Nom de l'enseignant :

Nom de l'AESH :

Préambule

- L'aide humaine est définie en fonction des modalités fixées dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et des projets pédagogiques individuels (PPI).
- L'AESH intervient sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN de circonscription dans le 1^{er} degré ou du chef d'établissement dans le 2nd degré, sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'école dans le 1^{er} degré ou du chef d'établissement dans le 2nd degré. Il participe au suivi du projet personnalisé de scolarisation du jeune dans les lieux de vie considérés. Dans ce cadre, il peut assister, sur invitation de l'Enseignant Référent de Scolarisation du secteur aux réunions de mise en œuvre et de régulation du projet personnalisé de scolarisation (équipes de suivi de la scolarisation...).
- Conformément au référentiel d'activités extrait du GEVA-Sco, l'aide humaine se décline selon les trois grands domaines d'activités :
 - les actes de la vie quotidienne
 - les activités d'apprentissage
 - les activités de la vie sociale et relationnelle.
- L'AESH a vocation à accompagner les élèves dans le cadre du dispositif, en présence et **sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant**. Cependant, il peut être amené à accompagner les élèves en classe de référence **sous la responsabilité pédagogique d'un autre enseignant**.

	Aides dans les actes de la vie quotidienne	Aides dans les actes d'apprentissage	Aides dans les actes de la vie sociale et relationnelle
Dimension collective de l'accompagnement	la sécurité et le confort :	la stimulation des activités sensorielles, motrices et intellectuelles :	l'accueil :
	les déplacements internes et externes (mobilité / locomotion) :	l'utilisation des supports pédagogiques conçus par l'enseignant :	la mise en confiance de l'élève :
	l'installation dans les lieux de vie considérés :	l'expression (aide à la communication) :	la communication avec son environnement :
	La prise des repas :	le rappel des règles de vie :	les interactions avec son environnement :
	la toilette et les soins d'hygiène :	l'identification des compétences et des difficultés :	la sensibilisation de l'environnement au handicap :
	l'habillement/déshabillage :	la compréhension et l'application des consignes :	la prévention de situation de crise, d'isolement ou de conflit :
		l'activité d'écriture, la prise de notes :	la participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés :
		la passation d'épreuves d'examen ou d'évaluation :	

Et si nécessaire, selon les domaines d'apprentissage

Lire, écrire, dire, ...

Dimension individuelle de l'accompagnement	Aides dans les actes de la vie quotidienne	Aides dans les actes d'apprentissage	Aides dans les actes de la vie sociale et relationnelle
	Items : - sécurité et le confort - déplacements internes/externes (mobilité/locomotion) - installation dans les lieux de vie considérés - prise des repas - toilette et les soins d'hygiène l'habillement/déshabillage	Items : - stimulation des activités sensorielles, motrices et intellectuelles - utilisation des supports pédagogiques conçus par l'enseignant - expression (aide à la communication) : - rappel des règles de vie - identification des compétences et des difficultés - compréhension et l'application des consignes - activité d'écriture, la prise de notes - passation d'épreuves d'examen ou d'évaluation	Items : - accueil - mise en confiance de l'élève - communication avec son environnement - interactions avec son environnement - sensibilisation de l'environnement au handicap - prévention de situation de crise, d'isolement ou de conflit - participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés
Elève	En dispositif : En classe référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :
Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :
Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :
Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :

Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :
Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :
Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :
Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :
Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :
Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :
Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :
Elève	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :	En dispositif : En classe de référence :

Nom de l' AVS :

- Répartition des temps d'accompagnement – individuel/ collectif

A rédiger en 4 exemplaires :

1 exemplaire qui sera affiché dans la classe, 1 exemplaire pour le directeur d'école ou le chef d'établissement, 1 exemplaire pour l'ERS, et 1 exemplaire à l'IEN pour les ULIS écoles.

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin							
Repas							
Après-midi							